



Bail précaire de 24 mois et préavis à donner?

Par Visiteur

J'ai eu un bail précaire de 23 mois en 95/97. ce dernier n'a jamais été dénoncé et à ce jour j'occupe toujours ce local. je souhaite quitter ce local, dans lequel j'exerce une activité commerciale, quel préavis dois-je donner sachant que je suis sans bail commercial depuis 1997. merci pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

quel préavis dois-je donner sachant que je suis sans bail commercial depuis 1997.

Étant donné qu'à la fin de la période le bail n'a pas été dénoncé, il a continué. vous n'êtes donc pas sans bail mais soumis à un bail commercial.

De ce fait si vous souhaitez rompre le bail pour un motif autre que la retraite vous pouvez donner votre préavis à l'expiration de chaque période triennale.

Autrement dit le bail commercial est un bail de 9 ans. Donc vous devez attendre 2012 pour donner votre préavis lequel est de 6 mois et doit être donné par acte extrajudiciaire.

Cordialement